

*Le présent supplément de prospectus, avec le prospectus préalable de base simplifié daté du 27 janvier 2025 et le supplément de prospectus n° 5 daté du 4 avril 2025 auxquels il se rattache, et chaque document intégré par renvoi dans le prospectus, constitue un appel public à l'épargne uniquement dans les territoires dans lesquels les titres qu'il vise peuvent être légalement offerts et, dans ces territoires, ils peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées. Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité de ces titres. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction.*

*Les titres devant être placés aux termes des présentes n'ont pas été, ni ne seront inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État et ils ne peuvent être offerts, vendus ni remis, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou dans leurs territoires, possessions et zones de compétence, ou à une personne des États-Unis ou pour le compte d'une telle personne (au sens donné au terme « U.S. person » dans le règlement des États-Unis intitulé Regulation S, pris en application de la Loi de 1933).*

*L'information intégrée par renvoi dans le présent prospectus provient de documents déposés auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'autres autorités analogues au Canada. On peut obtenir gratuitement des exemplaires des documents intégrés par renvoi dans le présent prospectus sur demande adressée au secrétaire de la Banque de Montréal, 100 King St. West, 1 First Canadian Place, 9<sup>th</sup> Floor, Toronto (Ontario), M5X 1A1, téléphone : (416) 867-6785, et ils sont également disponibles par voie électronique à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).*

Supplément relatif aux émetteurs n° 1

(se rapportant au supplément de prospectus n° 5 daté du 4 avril 2025 et au prospectus préalable de base simplifié daté du 27 janvier 2025)

### Nouvelle émission et placement permanent

Le 17 avril 2025



#### **Certificats canadiens d'actions étrangères se rapportant aux actions sous-jacentes suivantes :**

- **Actions ordinaires d'Industria de Diseño Textil, S.A. (BME : ITX)**
- **Actions ordinaires de Banco Santander, S.A. (BME : SAN)**
- **Actions ordinaires de Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A. (BME : BBVA)**

Le présent supplément de prospectus (le « **supplément relatif aux émetteurs** »), avec le prospectus préalable de base simplifié daté du 27 janvier 2025 (le « **prospectus préalable de base** ») et le supplément de prospectus n° 5 daté du 4 avril 2025 (le « **supplément relatif au territoire** » et, avec le prospectus préalable de base et le présent supplément relatif aux émetteurs, le « **prospectus** »), vise le placement de certificats canadiens d'actions étrangères (les « **CCAÉ** ») émis par la Banque de Montréal (la « **Banque** » ou l'« **institution de dépôt** ») dans les séries suivantes (chacune, une « **série** ») à l'égard des actions sous-jacentes correspondantes qui sont indiquées ci-dessus (chacune de ces actions sous-jacentes étant désignée aux présentes par le terme correspondant qui est indiqué à la rubrique « Actions sous-jacentes » dans le tableau ci-après). Se reporter également à la rubrique « Renseignements sur les CCAÉ ».

<b>Nom de la série de CCAÉ</b>	<b>Actions sous-jacentes</b>	<b>Symbole du CCAÉ attribué par la Cboe Canada</b>
Certificats canadiens d'actions étrangères d'Inditex (couverts en \$ CA) (les « <b>CCAÉ d'Inditex</b> »)	Actions ordinaires d'Industria de Diseño Textil, S.A. (les « <b>actions sous-jacentes d'Inditex</b> »)	ZARA
Certificats canadiens d'actions étrangères de Santander (couverts en \$ CA) (les « <b>CCAÉ de Santander</b> »)	Actions ordinaires de Banco Santander, S.A. (les « <b>actions sous-jacentes de Santander</b> »)	BSAN
Certificats canadiens d'actions étrangères de BBVA (couverts en \$ CA) (les « <b>CCAÉ de BBVA</b> »)	Actions ordinaires de Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A. (les « <b>actions sous-jacentes de BBVA</b> »)	BBVA

La Banque a obtenu l'approbation conditionnelle de la bourse de valeurs exploitée par Cboe Canada Inc. (la « **Cboe Canada** ») pour l'inscription de chaque série de CCAÉ. L'inscription est assujettie à l'obligation, pour la Banque, de respecter toutes les conditions de la Cboe Canada. Voir la rubrique « Facteurs de risque — Absence de garantie d'un marché actif pour les CCAÉ » dans le prospectus préalable de base.

Chaque série de CCAÉ peut être offerte en permanence et il n'y a pas de nombre minimal ou maximal de CCAÉ (globalement ou à l'égard d'une série donnée) pouvant être offerts. Se reporter à la rubrique « Contrat de dépôt 1 — Souscriptions de CCAÉ liés à

l'Espagne » dans le supplément relatif au territoire et « Mode de placement » dans le présent document. Le placement est assujéti à l'approbation de certaines questions d'ordre juridique par Torys S.E.N.C.R.L., s.r.l., pour le compte de la Banque.

Un placement dans des CCAÉ comporte certains risques dont un acquéreur éventuel doit tenir compte. Se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus préalable de base et « Facteurs de risque supplémentaires relatifs aux CCAÉ liés à l'Espagne » dans le supplément relatif au territoire, ainsi que les facteurs de risque décrits aux présentes et dans tout document intégré par renvoi.

Un ou plusieurs courtiers, y compris BMO Nesbitt Burns Inc., peuvent à l'occasion placer des CCAÉ nouvellement émis qui sont visés par le présent supplément relatif aux émetteurs auprès d'investisseurs dans le cadre d'opérations sur le marché libre, notamment à la Cboe Canada. À cette fin, les courtiers peuvent obtenir des CCAÉ nouvellement émis directement auprès de la Banque, comme il est expliqué dans le prospectus. **BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque. En raison de ce lien, la Banque est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à BMO Nesbitt Burns Inc. au sens de la législation en valeurs mobilières applicable dans le cadre de tout placement de CCAÉ aux termes du présent prospectus.** Se reporter à la rubrique « Mode de placement – Relation entre la Banque et les courtiers » dans le prospectus préalable de base.

**Aucun preneur ferme n'a participé à l'établissement du présent prospectus ni n'en a examiné le contenu.**

Les droits des investisseurs qui se fondent sur le présent prospectus à l'égard de CCAÉ nouvellement émis diffèrent des droits des personnes qui investissent dans d'autres titres de capitaux propres. Se reporter à la rubrique « Avis concernant les droits non conventionnels des porteurs de titres » dans le prospectus préalable de base.

Aucune personne des États-Unis, au sens attribué à l'expression « *United States person* » à l'alinéa 7701(a)(30) du Internal Revenue Code des États-Unis (une « **personne des États-Unis** ») ne peut être le porteur de CCAÉ d'une série ou conclure une opération visant l'achat ou l'acquisition de CCAÉ d'une série. Se reporter à la rubrique « Description des CCAÉ — Interdiction aux personnes des États-Unis d'acheter des CCAÉ » dans le prospectus préalable de base.

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>À propos du présent supplément relatif aux émetteurs .....</b>	<b>1</b>
<b>Déclarations prospectives .....</b>	<b>1</b>
<b>Documents intégrés par renvoi .....</b>	<b>1</b>
<b>Documents de commercialisation .....</b>	<b>1</b>
<b>Changements de la structure du capital consolidé de la Banque .....</b>	<b>2</b>
<b>Renseignements sur les CCAÉ.....</b>	<b>2</b>
<b>Les actions sous-jacentes .....</b>	<b>3</b>
Les actions sous-jacentes d'Inditex.....	3
Les actions sous-jacentes de Santander.....	4
Les actions sous-jacentes de BBVA.....	6
<b>Mode de placement .....</b>	<b>7</b>

## À PROPOS DU PRÉSENT SUPPLÉMENT RELATIF AUX ÉMETTEURS

Le présent supplément relatif aux émetteurs vise le placement d'un nombre illimité de CCAÉ de chaque série offerte aux termes des présentes. Si les renseignements figurant dans le présent supplément relatif aux émetteurs diffèrent de ceux qui figurent dans le prospectus préalable de base ou dans le supplément relatif au territoire, vous devriez vous fier aux renseignements qui figurent dans le présent supplément relatif aux émetteurs. Vous devriez lire attentivement le présent supplément relatif aux émetteurs, le supplément relatif au territoire et le prospectus préalable de base pour bien comprendre les modalités des CCAÉ de chaque série et les autres facteurs devant être pris en compte pour prendre votre décision de placement. Les renseignements figurant dans le présent supplément relatif aux émetteurs, le supplément relatif au territoire et le prospectus préalable de base ne sont à jour qu'aux dates respectives de chacun de ces documents.

À moins d'indication contraire, tous les montants dans le présent supplément relatif aux émetteurs sont présentés en dollars canadiens.

Les termes clés utilisés dans le présent supplément relatif aux émetteurs sans y être autrement définis ont le sens qui leur est donné dans le prospectus préalable de base.

## DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Certaines déclarations contenues dans le prospectus, y compris le présent supplément relatif aux émetteurs, constituent des déclarations prospectives, notamment celles qui sont désignées par les expressions « anticiper », « croire », « planifier », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de » et autres expressions similaires dans la mesure où elles se rapportent à l'institution de dépôt ou à une série de CCAÉ. Les déclarations prospectives ne constituent pas des faits historiques, mais reflètent les attentes actuelles de l'institution de dépôt à l'égard de résultats ou d'événements futurs, et sont fondées sur des renseignements qui sont actuellement à la disposition de la direction. Il y a également lieu de se reporter aux renseignements concernant les énoncés prospectifs figurant dans le prospectus préalable de base et dans le rapport de gestion de l'institution de dépôt qui y est intégré par renvoi. Ces déclarations prospectives sont assujetties à un certain nombre de risques et d'incertitudes en raison desquels les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement des attentes actuelles ou d'une prévision, d'une projection ou d'une conclusion figurant dans ces déclarations prospectives, y compris les questions abordées aux rubriques « Déclarations prospectives » et « Facteurs de risque » du prospectus préalable de base et à la rubrique « Facteurs de risque supplémentaires concernant les CCAÉ liés à l'Espagne » dans le supplément relatif au territoire.

## DOCUMENTS INTÉGRÉS PAR RENVOI

Le présent supplément relatif aux émetteurs est réputé être intégré par renvoi dans le prospectus préalable de base, dans sa version complétée par le supplément relatif au territoire, uniquement pour les besoins des CCAÉ placés aux termes du présent supplément relatif aux émetteurs. D'autres documents sont également intégrés ou réputés intégrés par renvoi dans le prospectus préalable de base et il y a lieu de s'y reporter pour obtenir tous les détails.

Pendant la période au cours de laquelle les séries de CCAÉ offertes aux termes du présent supplément relatif aux émetteurs font l'objet d'un placement continu, la Banque préparera un rapport semestriel (chacun, un « **rapport relatif aux émetteurs** ») et un rapport annuel sur le rendement (chacun, un « **rapport sur le rendement** ») contenant des renseignements supplémentaires à l'égard de chacune de ces séries de CCAÉ. Chaque rapport relatif aux émetteurs et rapport sur le rendement sera intégré par renvoi dans le présent supplément relatif aux émetteurs et sera réputé être intégré par renvoi dans le prospectus préalable de base, dans sa version complétée par le supplément relatif au territoire et le présent supplément relatif aux émetteurs, uniquement aux fins du placement de la série de CCAÉ à laquelle se rapporte ce rapport relatif aux émetteurs ou rapport sur le rendement. Chaque rapport relatif aux émetteurs et rapport sur le rendement sera déposé par la Banque et disponible sur SEDAR+ à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca) et publié sur le site Web de BMO sur les CCAÉ (au sens du supplément relatif au territoire) à l'adresse [www.bmocdrs.com](http://www.bmocdrs.com). Dès que la Banque dépose un nouveau rapport relatif aux émetteurs ou rapport sur le rendement à l'égard d'une série de CCAÉ, le rapport relatif aux émetteurs ou rapport sur le rendement antérieur pour cette série de CCAÉ est réputé ne plus être intégré dans le présent supplément relatif aux émetteurs aux fins des offres et des ventes futures de CCAÉ aux termes des présentes.

**Toute déclaration contenue dans le présent supplément relatif aux émetteurs ou dans un document intégré ou réputé être intégré par renvoi dans le prospectus préalable de base, le supplément relatif au territoire ou le présent supplément relatif aux émetteurs est réputée être modifiée ou remplacée, aux fins des présentes, dans la mesure où une déclaration contenue dans le présent supplément relatif au territoire ou dans tout autre document déposé ultérieurement qui est également intégré ou réputé intégré par renvoi dans le présent supplément relatif aux émetteurs, le supplément relatif au territoire ou le prospectus préalable de base, modifie ou remplace cette déclaration. Il n'est pas nécessaire que la déclaration qui en modifie ou en remplace une autre mentionne qu'elle modifie ou remplace une déclaration antérieure ni qu'elle comprenne quelque autre information donnée dans le document qu'elle modifie ou remplace. Le fait de faire une déclaration de**

modification ou de remplacement n'est pas réputé être une admission, à quelque fin que ce soit, selon laquelle la déclaration modifiée ou remplacée constituait, lorsqu'elle a été faite, une information fautive ou trompeuse, une déclaration inexacte d'un fait important ou une omission de déclarer un fait important qui doit être déclaré ou qui est nécessaire pour qu'une information ne soit pas fautive ou trompeuse à la lumière des circonstances dans lesquelles elle a été faite. Toute déclaration ainsi modifiée ou remplacée ne sera pas réputée, sauf mention expresse du contraire, faire partie du présent supplément relatif aux émetteurs, du supplément relatif au territoire ou du prospectus préalable de base.

## DOCUMENTS DE COMMERCIALISATION

Tout modèle de « documents de commercialisation » (au sens donné à cette expression dans le *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus*) déposé auprès de la commission des valeurs mobilières ou de l'autorité analogue de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada dans le cadre du présent placement après la date des présentes, mais avant la fin du placement des CCAÉ aux termes du présent supplément relatif aux émetteurs (y compris toute modification apportée aux documents de commercialisation et toute version modifiée de ceux-ci) est réputé être intégré par renvoi dans les présentes et dans le prospectus préalable de base, dans sa version complétée par le supplément relatif au territoire. Ces documents de commercialisation ne font pas partie du prospectus, dans la mesure où leur contenu a été modifié ou remplacé par de l'information contenue dans une modification du prospectus.

## CHANGEMENTS DE LA STRUCTURE DU CAPITAL CONSOLIDÉ DE LA BANQUE

Aucun changement important n'est survenu dans la structure du capital consolidé de la Banque depuis le 31 janvier 2025, exception faite de l'émission, le 5 mars 2025, de billets subordonnés de 1,25 milliard de dollars (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité [FPUNV]) dans le cadre de son programme canadien de billets à moyen terme (les « billets »). Les billets portent intérêt à un taux fixe de 4,077 % par an (versé semestriellement) jusqu'au 5 mars 2030, puis à un taux CORRA composé quotidiennement majoré de 1,54 % (versé trimestriellement) jusqu'à leur échéance, le 5 mars 2035.

## RENSEIGNEMENTS SUR LES CCAÉ

Le tableau suivant présente des renseignements propres à chaque série de CCAÉ offerte aux termes du présent supplément relatif aux émetteurs, y compris les symboles boursiers que la Cboe Canada a attribués à chaque série de CCAÉ, les dénominations sociales des émetteurs des actions sous-jacentes connexes (les « **émetteurs sous-jacents** »), la principale bourse à laquelle les actions sous-jacentes sont négociées et le symbole boursier sous lequel les actions sous-jacentes sont négociées sur cette bourse. Les renseignements présentés ci-après sont à jour à la date du présent supplément relatif aux émetteurs.

Nom de la série de CCAÉ de dépôt	Symbole boursier attribué par la Cboe Canada	Émetteur sous-jacent et site Web	Détails des actions sous-jacentes	Ratio du CCAÉ initial
CCAÉ d'Inditex (couverts en \$ CA)	ZARA	Industria de Diseño Textil, S.A. (« <b>Inditex</b> ») www.inditex.com/itxcomweb/en/investors	<b>Type</b> : Actions ordinaires <b>Bourse</b> : BME <b>Symbole</b> : ITX	0,1356
CCAÉ de Santander (couverts en \$ CA)	BSAN	Banco Santander, S.A. (« <b>Santander</b> ») www.santander.com/en/shareholders-and-investors	<b>Type</b> : Actions ordinaires <b>Bourse</b> : BME <b>Symbole</b> : SAN	1,05
CCAÉ de BBVA (couverts en \$ CA)	BBVA	Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A. (« <b>BBVA</b> ») shareholdersandinvestors.bbva.com	<b>Type</b> : Actions ordinaires <b>Bourse</b> : BME <b>Symbole</b> : BBVA	0,5294

Le ratio du CCAÉ initial pour chaque série à la date du présent supplément relatif aux émetteurs et à la date de la première émission de CCAÉ pour chaque série est indiqué dans le tableau ci-dessus. Pour chaque série de CCAÉ, un CCAÉ représente une participation dans le groupe d'actions sous-jacentes détenues pour la série en question dans le compte de dépôt de titres de la série. Cette participation procure à un porteur de CCAÉ une exposition économique correspondant à un nombre d'actions sous-jacentes égal à son ratio du CCAÉ avec une couverture théorique par rapport au dollar canadien. Le souscripteur de nouveaux CCAÉ d'une

série doit déposer un nombre d'actions sous-jacentes égal à 1 000 fois le ratio du CCAÉ des actions sous-jacentes de la série pour recevoir 1 000 CCAÉ de cette série.

Comme il est expliqué dans le prospectus préalable de base, le ratio du CCAÉ de chaque série est rajusté selon une formule, conformément aux modalités énoncées du contrat de dépôt 1, dont l'effet économique est de fournir une couverture de change théorique quotidienne intégrée de la valeur marchande de ces actions sous-jacentes dans leur devise de négociation en dollars canadiens. Toute augmentation ou diminution du ratio du CCAÉ pour une série entraîne une augmentation ou une diminution correspondante de l'exposition économique d'un porteur de CCAÉ dans le groupe d'actions sous-jacentes de la série. Le ratio du CCAÉ peut également être rajusté périodiquement pour tenir compte de certains frais liés à une opération stratégique sur le capital désignée qui incombent aux porteurs de CCAÉ conformément au contrat de dépôt 1. Se reporter aux rubriques « Description des CCAÉ — Aperçu » et « Description des CCAÉ — Frais » dans le prospectus préalable de base.

Aucune modification propre à une série donnée n'a été apportée au contrat de dépôt 1 relatif à une série de CCAÉ offerte aux termes du présent supplément relatif aux émetteurs.

## LES ACTIONS SOUS-JACENTES

Tous les renseignements que renferme le présent supplément relatif aux émetteurs en lien avec les actions sous-jacentes et les émetteurs sous-jacents ont été tirés de sources publiques que la Banque juge fiables, notamment les documents déposés auprès des autorités en valeurs mobilières et d'autres sources publiques que les émetteurs sous-jacents concernés ont publiées. Plus particulièrement, la description des activités de chaque émetteur sous-jacent provient des documents qu'il a déposés auprès de la BME. La Banque, les membres de son groupe et les personnes ayant des liens avec elle n'ont pas vérifié de façon indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité de ces renseignements, et ils ne font aucune déclaration quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements. Les émetteurs sous-jacents n'ont pas participé à l'établissement du présent supplément relatif aux émetteurs et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements figurant aux présentes, et ils ne font aucune déclaration quant à l'opportunité d'acheter les CCAÉ.

Chacun des émetteurs sous-jacents est réglementé par la Commission des valeurs mobilières de l'Espagne (*Comisión Nacional del Mercado de Valores*) et la BME, et est tenu de déposer périodiquement certains renseignements financiers et autres que la législation en valeurs mobilières requiert. Ces renseignements sont accessibles sur le site Internet de l'émetteur sous-jacent applicable.

L'émission de chaque série de CCAÉ aux termes des présentes ne constitue pas un financement au profit des émetteurs sous-jacents ou d'initiés de ceux-ci, et les émetteurs sous-jacents ne tireront aucun produit du placement et de la vente de chaque série de CCAÉ aux termes des présentes. Les émetteurs sous-jacents n'ont pas participé à l'établissement du présent supplément relatif aux émetteurs et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des renseignements figurant aux présentes, et ils ne font aucune déclaration quant à l'opportunité d'acheter une série de CCAÉ offerte aux termes des présentes.

La décision d'offrir chaque série de CCAÉ aux termes du présent supplément relatif aux émetteurs a été prise indépendamment de toute décision de la Banque d'acheter des titres des émetteurs sous-jacents sur le marché primaire ou secondaire. Sauf en ce qui a trait aux activités de tenue de marché que BMO Nesbitt Burns Inc. exerce relativement aux obligations qui lui incombent aux termes des CCAÉ, toute décision de la Banque d'acheter des titres des émetteurs sous-jacents sur le marché primaire ou secondaire aura été prise indépendamment de la décision de la Banque d'offrir la série de CCAÉ connexe aux termes du présent supplément relatif aux émetteurs. Les employés de la Banque qui participent à l'établissement de la structure des séries de CCAÉ et à la décision d'offrir ces séries de CCAÉ aux termes du présent supplément relatif aux émetteurs n'ont pas accès à des renseignements inconnus du public concernant les achats de titres des émetteurs sous-jacents que la Banque effectue sur le marché primaire ou secondaire, dans le cadre de tout placement initial effectué par des émetteurs sous-jacents.

### Les actions sous-jacentes d'Inditex

Inditex est un conglomérat mondial de la mode qui s'articule autour de sept marques principales : Zara, Pull&Bear, Massimo Dutti, Bershka, Stradivarius, Oysho et Zara Home. Chacune des marques d'Inditex fonctionne selon des modèles intégrés en magasin et en ligne, avec des centres logistiques centralisés situés dans le monde entier. Inditex compte plus de 5 800 magasins répartis sur cinq continents et emploie environ 161 000 personnes.

On peut obtenir des renseignements sur Inditex, ses activités et son exploitation sur le site Web de la société à l'adresse [www.inditex.com/itxcomweb/en/investors](http://www.inditex.com/itxcomweb/en/investors)

Le présent supplément relatif aux émetteurs ne concerne que les CCAÉ offerts aux présentes et non les actions sous-jacentes d'Inditex ou d'autres titres d'Inditex. Tous les renseignements contenus dans le présent supplément relatif aux émetteurs qui portent sur les actions sous-jacentes d'Inditex sont présentés sous forme de résumé et proviennent de sources publiques. Même si ces renseignements sont jugés fiables, leur exactitude ne peut être garantie. La Banque, les membres de son groupe et les personnes ayant des liens avec elle n'ont pas vérifié de façon indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité de ces renseignements, et ils ne font aucune déclaration et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements. Les investisseurs éventuels devraient effectuer leurs propres recherches à l'égard d'Inditex et des actions sous-jacentes d'Inditex afin de déterminer si un placement dans les CCAÉ d'Inditex offerts aux termes des présentes leur convient.

Inditex ne parraine pas les CCAÉ d'Inditex, ne les endosse pas, ne les vend pas, ni n'en fait la promotion. Inditex décline toute responsabilité à l'égard de l'établissement de la structure, du prix ou du nombre de CCAÉ d'Inditex à émettre et du moment de leur émission, et n'a pas participé à ces processus. Inditex n'a aucune responsabilité imposée par la loi à l'égard de l'exactitude ou de l'exhaustivité des renseignements contenus dans le présent supplément relatif aux émetteurs, et n'a aucune obligation ou responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des CCAÉ d'Inditex. Un placement dans les CCAÉ d'Inditex n'équivaut pas à un placement dans les actions sous-jacentes d'Inditex.

Le tableau suivant présente certains renseignements sur les actions sous-jacentes d'Inditex au 31 mars 2025.

#### *Points saillants des actions sous-jacentes d'Inditex*

- **Capitalisation boursière** : 142,90 milliards d'euros
- **Rendement en dividendes annuel** : 3,36 %
- **Cours de clôture** : 45,85 € par action
- **Fourchette des cours (plancher et plafond) sur 52 semaines** : 40,37 € - 55,98 € par action

Les actions sous-jacentes d'Inditex sont inscrites à la cote de la BME sous le symbole « ITX ». Le tableau suivant présente, pour les périodes indiquées, le plafond et le plancher des cours par action sous-jacente d'Inditex et les volumes mensuels déclarés pour l'ensemble des opérations réalisées à la BME. Le rendement antérieur des actions sous-jacentes d'Inditex n'est pas une indication de leur rendement futur ni du rendement qu'un porteur de CCAÉ pourrait réaliser sur les CCAÉ d'Inditex.

Mois	Cours par action sous-jacente	Cours par action sous-jacente	Volume mensuel total
	(€) Plafond	(€) Plancher	
Mars 2024	46,67	40,37	43 888 914
Avril 2024	46,49	42,85	74 079 181
Mai 2024	44,75	42,50	48 082 887
Juin 2024	47,43	43,93	46 618 898
Juillet 2024	47,29	44,54	35 002 670
Août 2024	49,40	42,94	31 653 781
Septembre 2024	53,32	46,28	42 162 302
Octobre 2024	55,00	51,86	63 030 625
Novembre 2024	53,02	50,28	59 214 812
Décembre 2024	55,98	49,41	41 269 198
Janvier 2025	52,74	48,48	37 966 395
Février 2025	55,58	51,66	31 988 581
Mars 2025	51,16	44,61	60 138 022

Source : Bloomberg.

#### **Les actions sous-jacentes de Santander**

Santander est l'un des plus grands groupes bancaires commerciaux au monde, fondé en 1857 et dont le siège social est en Espagne. Santander exerce principalement ses activités en Espagne, au Royaume-Uni, dans d'autres pays européens, au Brésil, dans d'autres pays d'Amérique latine ainsi qu'aux États-Unis, où elle propose une large gamme de produits financiers. En Amérique latine, le Groupe détient une participation majoritaire dans des banques en Argentine, au Brésil, au Chili, au Mexique, au Pérou, en Colombie et en Uruguay. Santander se divise en cinq grands secteurs d'activité : Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, Services bancaires numériques aux consommateurs, Services bancaires aux entreprises et services bancaires d'investissement, Gestion de patrimoine et assurance, et Paiements.

On peut obtenir des renseignements sur Santander, ses activités et son exploitation sur le site Web de la société à l'adresse [www.santander.com/en/shareholders-and-investors](http://www.santander.com/en/shareholders-and-investors).

Le présent supplément relatif aux émetteurs ne concerne que les CCAÉ offerts aux présentes et non les actions sous-jacentes de Santander ou d'autres titres de Santander. Tous les renseignements contenus dans le présent supplément relatif aux émetteurs qui portent sur les actions sous-jacentes de Santander sont présentés sous forme de résumé et proviennent de sources publiques. Même si ces renseignements sont jugés fiables, leur exactitude ne peut être garantie. La Banque, les membres de son groupe et les personnes ayant des liens avec elle n'ont pas vérifié de façon indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité de ces renseignements, et ils ne font aucune déclaration et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements. Les investisseurs éventuels devraient effectuer leurs propres recherches à l'égard de Santander et des actions sous-jacentes de Santander afin de déterminer si un placement dans les CCAÉ de Santander offerts aux termes des présentes leur convient.

Santander ne parraine pas les CCAÉ de Santander, ne les endosse pas, ne les vend pas, ni n'en fait la promotion. Santander décline toute responsabilité à l'égard de l'établissement de la structure, du prix ou du nombre de CCAÉ de Santander à émettre et du moment de leur émission, et n'a pas participé à ces processus. Santander n'a aucune responsabilité imposée par la loi à l'égard de l'exactitude ou de l'exhaustivité des renseignements contenus dans le présent supplément relatif aux émetteurs, et n'a aucune obligation ou responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des CCAÉ de Santander. Un placement dans les CCAÉ de Santander n'équivaut pas à un placement dans les actions sous-jacentes de Santander.

Le tableau suivant présente certains renseignements sur les actions sous-jacentes de Santander au 31 mars 2025.

#### *Points saillants des actions sous-jacentes de Santander*

- **Capitalisation boursière** : 93,89 milliards d'euros
- **Rendement en dividendes annuel** : 3,15 %
- **Cours de clôture** : 6,20 € par action
- **Fourchette des cours (plancher et plafond) sur 52 semaines** : 3,86 € - 6,62 € par action

Les actions sous-jacentes de Santander sont inscrites à la cote de la BME sous le symbole « SAN ». Le tableau suivant présente, pour les périodes indiquées, le plafond et le plancher des cours par action sous-jacente de Santander et les volumes mensuels déclarés pour l'ensemble des opérations réalisées à la BME. Le rendement antérieur des actions sous-jacentes de Santander n'est pas une indication de leur rendement futur ni du rendement qu'un porteur de CCAÉ pourrait réaliser sur les CCAÉ de Santander.

Mois	Cours par action sous-jacente (€) Plafond	Cours par action sous-jacente (€) Plancher	Volume mensuel total
Mars 2024	4,52	3,86	749 550 241
Avril 2024	4,85	4,36	858 264 565
Mai 2024	4,88	4,53	571 611 182
Juin 2024	4,85	4,33	680 611 661
Juillet 2024	4,71	4,32	560 203 945
Août 2024	4,50	3,96	499 182 143
Septembre 2024	4,66	4,25	516 643 748
Octobre 2024	4,64	4,38	618 242 365
Novembre 2024	4,63	4,37	694 251 613
Décembre 2024	4,68	4,32	526 593 171
Janvier 2025	5,03	4,40	554 442 729
Février 2025	6,23	4,84	876 872 884
Mars 2025	6,62	5,86	829 324 959

Source : Bloomberg.

#### **Les actions sous-jacentes de BBVA**

BBVA est un groupe mondial de services financiers axé sur le client, fondé en 1857. Diversifiée à l'échelle internationale et forte dans les secteurs des services bancaires aux particuliers, de la gestion d'actifs et des services de banque de gros, BBVA s'engage à offrir une proposition numérique convaincante axée sur l'expérience client. Occupant une position de chef de file sur le marché espagnol, BBVA est la plus grande institution financière du Mexique en termes d'actifs, possède des franchises de premier plan en Amérique du Sud et est actionnaire majoritaire de Garanti BBVA, la plus grande banque de Turquie en termes de capitalisation boursière.

On peut obtenir des renseignements sur BBVA, ses activités et son exploitation sur le site Web de la société à l'adresse [shareholdersandinvestors.bbva.com](https://shareholdersandinvestors.bbva.com).

Le présent supplément relatif aux émetteurs ne concerne que les CCAÉ offerts aux présentes et non les actions sous-jacentes de BBVA ou d'autres titres de BBVA. Tous les renseignements contenus dans le présent supplément relatif aux émetteurs qui portent sur les actions sous-jacentes de BBVA sont présentés sous forme de résumé et proviennent de sources publiques. Même si ces renseignements sont jugés fiables, leur exactitude ne peut être garantie. La Banque, les membres de son groupe et les personnes ayant des liens avec elle n'ont pas vérifié de façon indépendante l'exactitude ou l'exhaustivité de ces renseignements, et ils ne font aucune déclaration et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité de ces renseignements. Les investisseurs éventuels devraient effectuer leurs propres recherches à l'égard de BBVA et des actions sous-jacentes de BBVA afin de déterminer si un placement dans les CCAÉ de BBVA offerts aux termes des présentes leur convient.

BBVA ne parraine pas les CCAÉ de BBVA, ne les endosse pas, ne les vend pas, ni n'en fait la promotion. BBVA décline toute responsabilité à l'égard de l'établissement de la structure, du prix ou du nombre de CCAÉ de BBVA à émettre et du moment de leur émission, et n'a pas participé à ces processus. BBVA n'a aucune responsabilité imposée par la loi à l'égard de l'exactitude ou de l'exhaustivité des renseignements contenus dans le présent supplément relatif aux émetteurs, et n'a aucune obligation ou responsabilité à l'égard de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des CCAÉ de BBVA. Un placement dans les CCAÉ de BBVA n'équivaut pas à un placement dans les actions sous-jacentes de BBVA.

Le tableau suivant présente certains renseignements sur les actions sous-jacentes de BBVA au 31 mars 2025.

#### **Points saillants des actions sous-jacentes de BBVA**

- **Capitalisation boursière** : 72,30 milliards d'euros
- **Rendement en dividendes annuel** : 5,42 %
- **Cours de clôture** : 12,55 € par action
- **Fourchette des cours (plancher et plafond) sur 52 semaines** : 8,62 € - 13,59 € par action

Les actions sous-jacentes de BBVA sont inscrites à la cote de la BME sous le symbole « BBVA ». Le tableau suivant présente, pour les périodes indiquées, le plafond et le plancher des cours par action sous-jacente de BBVA et les volumes mensuels déclarés pour l'ensemble des opérations réalisées à la BME. Le rendement antérieur des actions sous-jacentes de BBVA n'est pas une indication de leur rendement futur ni du rendement qu'un porteur de CCAÉ pourrait réaliser sur les CCAÉ de BBVA.

Mois	Cours par action sous-jacente (€) Plafond	Cours par action sous-jacente (€) Plancher	Volume mensuel total
Mars 2024	11,04	9,36	272 804 538
Avril 2024	11,24	9,96	432 717 282
Mai 2024	10,29	9,60	345 586 208
Juin 2024	9,89	9,02	243 943 534
Juillet 2024	10,20	9,40	168 772 891
Août 2024	9,59	8,62	159 555 645
Septembre 2024	9,95	8,89	172 087 005
Octobre 2024	9,65	9,02	373 848 716
Novembre 2024	9,61	8,79	246 067 214
Décembre 2024	9,77	8,98	158 228 661
Janvier 2025	11,22	9,30	203 963 562
Février 2025	12,94	10,75	216 676 781
Mars 2025	13,59	12,25	233 147 602

Source : Bloomberg.

#### **MODE DE PLACEMENT**

Chaque série de CCAÉ sera offerte en permanence aux termes du présent prospectus et il n'y a pas de nombre minimal ou maximal de CCAÉ (globalement ou à l'égard d'une série donnée) pouvant être offerts. La Banque a reçu l'approbation conditionnelle de la Cboe Canada d'inscrire à sa cote chaque série de CCAÉ offerte aux termes du présent supplément relatif aux émetteurs. L'inscription de chaque série est assujettie à l'obligation pour la Banque de respecter toutes les conditions de la Cboe Canada. Les courtiers peuvent passer des ordres de souscription auprès de la Banque. Voir la rubrique « Contrat de dépôt 1 — Souscriptions de CCAÉ liés à l'Espagne » dans le supplément relatif au territoire.

La Banque peut conclure diverses conventions avec des courtiers, notamment BMO Nesbitt Burns Inc., aux termes desquelles des courtiers peuvent souscrire et acheter des CCAÉ, comme il est expliqué à la rubrique « Contrat de dépôt 1 — Souscriptions de CCAÉ liés à l'Espagne » dans le supplément relatif au territoire. Aucun courtier n'a pris part à la rédaction du prospectus ni n'a

procédé à un examen de son contenu; ainsi, les courtiers ne se livrent pas à bon nombre des activités usuelles entourant une prise ferme relativement au placement de CCAÉ par la Banque aux termes du présent prospectus. Les CCAÉ ne représentent pas une participation ou une obligation d'un courtier ou d'un membre de son groupe (sauf les obligations de la Banque aux termes du contrat de dépôt 1), et un porteur de CCAÉ ne peut exercer un recours contre ces parties pour des montants payables par la Banque ou à celle-ci ou par les courtiers concernés ou à ceux-ci.

**BMO Nesbitt Burns Inc. peut effectuer des placements de CCAÉ aux termes du présent prospectus. BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque. En raison de ce lien, la Banque est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à BMO Nesbitt Burns Inc. au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Se reporter à la rubrique « Mode de placement – Relation entre la Banque et les courtiers ».**